

DU RÊVE À LA RÉALITÉ...

Habiter à la campagne, c'est le rêve que caressent de plus en plus de citoyens: les enfants respirent le grand air, tout est calme, de superbes paysages, des sentiers de randonnée ou de vélo, on se détend en jardinant. Il y a aussi les parfums de foin coupé, les fleurs, les bons légumes frais... Oui, mais voilà, ce n'est pas toujours comme on le rêvait!

En s'installant à la campagne, il faut savoir composer avec les contraintes d'un espace dédié, avant tout, au travail. Il est important de réaliser que les activités agricoles, qui y sont pratiquées, génèrent des côtés positifs mais parfois des désagréments.

Vivre en milieu rural, c'est faire le choix d'une coexistence entre agriculteurs et citoyens.



FINALEMENT, CE N'EST PAS COMPLIQUÉ!

Si la campagne offre un cadre de vie que beaucoup de gens recherchent, un bon voisinage est indispensable pour l'apprécier pleinement. Se connaître permet de se comprendre!

**VOUS DÉSIREZ DE L'INFORMATION
sur l'importance de l'agriculture
dans votre municipalité,
consultez le site Internet
de la MRC de La Nouvelle-Beauce
au www.nouvellebeauce.com**

Pour plus d'information, contactez :

- Agriculture, Pêcheries et Alimentation: 418 386-8121
- UPA de Lévis-Bellechasse: 418 872-0770
- UPA de la Beauce: 418 228-5588
- MRC de La Nouvelle-Beauce: 418 387-3444

Une réalisation du Comité multipartite sur la gestion des fumiers et l'agriculture durable en Chaudière-Appalaches.

Avec la contribution financière de:

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



MRC
de La Nouvelle-
Beauce
Pacte rural

Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

UPA Beauce Nord
Dorchester Nord
Kennedy

COMMUNIQUER POUR MIEUX COHABITER

UN BON VOISINAGE EN MILIEU AGRICOLE
PERMET DE MIEUX SE COMPRENDRE



VOUS VIVEZ
EN MILIEU AGRICOLE?

VOUS VOUS
QUESTIONNEZ
SUR LE TRAVAIL
DE L'AGRICULTEUR?

DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES...



MON RÔLE D'AGRICULTEUR

- Je travaille en respectant les réglementations qui régissent mes pratiques agricoles.
- Comme gestionnaire, je bénéficie de services-conseils offerts par des professionnels du secteur.
- Pour protéger l'environnement et pour le besoin des cultures, je fais les épandages principalement le printemps et l'été.
- Je fais mon possible pour diminuer les désagréments que peuvent engendrer les travaux agricoles.
- Lorsque j'en suis informé et lorsque c'est possible, je respecte les préoccupations particulières de mes voisins.
- Lorsque j'emprunte les routes de campagne avec la machinerie agricole, je prends toutes les précautions pour faciliter la circulation.
- Je travaille à améliorer la cohabitation avec mes voisins en prenant le temps de les renseigner.



MON RÔLE DE CITOYEN

- Je respecte le droit de propriété des agriculteurs (véhicules hors route, cueillette de petits fruits, chasse et pêche).
- Je suis conscient que la pratique normale des travaux agricoles génère des odeurs, des bruits et des poussières.
- J'identifie mon puits d'eau potable pour faciliter le respect des distances séparatrices par le producteur.
- En présence d'équipement de ferme sur la route, je fais attention et je suis patient.
- J'informe mon voisin agriculteur des activités spéciales chez moi (mariage, fête, barbecue, etc.), afin qu'il puisse minimiser les inconvénients.
- Je participe aux activités agricoles de mon milieu et je m'informe des comités touchant le secteur agricole (comités consultatifs).
- Je respecte le travail de l'agriculteur, et le bon voisinage en milieu agricole, j'y vois.



La MRC de la Nouvelle-Beauce, c'est 11 municipalités sur un territoire de plus de 915 km² où vivent 32 610 personnes. Notre MRC est parmi les plus actives du Québec en ce qui concerne l'importance de l'agroalimentaire. Les fermes occupent 67 % de la zone agricole de la MRC et 60 % de sa superficie totale.

Le secteur primaire agricole de la MRC regroupe 740 exploitations agricoles. Le nombre de sites d'élevage et de culture se chiffre à 1354. Les productions les plus importantes en termes de sites sont: 325 en production porcine, 248 en production laitière, 155 en production bovine et 64 en production avicole.



SAVIEZ-VOUS...

● Qu'il est important d'analyser l'eau de son puits une fois par année.

● Que les engrais de ferme et les pesticides doivent être appliqués à plus de 30 mètres d'un puits d'eau potable.

● Que les engrais de ferme nourrissent les plantes et sont bons pour les sols.

● Qu'en achetant localement, vous aidez l'environnement et vous stimulez l'économie locale.

● Que le producteur qui utilise les pesticides a obtenu de la formation.

● Que les séchoirs à foin utilisés pour conserver le foin occasionnent des bruits.